

Molson Coors Brewing Company

Politique mondiale de confidentialité relative

à la sphère de sécurité

Objectif

Énoncer la façon dont Molson Coors Brewing Company gère les renseignements personnels qu'elle recueille.

Politique

Énoncé de la politique

Molson Coors Brewing Company et ses filiales actives et inactives établies aux États-Unis (collectivement « **Molson Coors** », « **nous** », « **notre** », « **nos** ») adhèrent aux sept principes de la sphère de sécurité (les « **principes** ») et aux foires aux questions (FAQ) afférentes, tels qu'ils ont été élaborés par le département américain du Commerce de concert avec la Commission européenne. Pour en savoir davantage sur les principes de la sphère de sécurité et la directive ou pour consulter l'état de certification de Molson Coors à ce propos, veuillez visiter le site <http://www.export.gov/safeharbor>. Les employés et les personnes qui nous ont confié leurs renseignements personnels sont désignés « personnes concernées » dans la présente politique de confidentialité relative à la sphère de sécurité.

Définitions

Les définitions suivantes visent à faciliter la compréhension des termes fréquemment utilisés dans la présente politique.

« **Agent** » : désigne tout tiers qui traite ou utilise les renseignements personnels reçus au nom de Molson Coors ou sur ses instructions.

« **Renseignements sur le consommateur** » : désigne les données d'identification relatives à d'anciens consommateurs ainsi qu'à des consommateurs potentiels et actuels des produits de Molson Coors ou de ses sociétés affiliées, de ses filiales, de ses coentreprises et de ses partenaires d'affaires.

« **Renseignements sur le client** » : désigne les données d'identification relatives à des sociétés ou entités commerciales qui constituent d'anciens clients, des clients actuels et potentiels de Molson Coors ou de ses sociétés affiliées, de ses filiales, de ses coentreprises ou de ses partenaires d'affaires.

« **Renseignements sur l'employé** » : désigne les données d'identification relatives aux personnes qui sont ou ont été à l'emploi de Molson Coors ou de sa société mère, de ses sociétés affiliées, de ses filiales, de ses coentreprises et de ses partenaires d'affaires, ou qui ont travaillé de quelque façon que ce soit pour l'une des parties susmentionnées, et

comprend, sans s'y limiter, les données provenant de l'Union européenne (« UE »), de l'Espace économique européen (« EEE ») ou de la Suisse. Il est à noter qu'on entend par employé les anciens employés ainsi que les employés actuels et potentiels, les candidats, les stagiaires ou les étudiants, les consultants et les sous-traitants qui travaillent pour Molson Coors ou en son nom.

« **Données d'identification** » : désigne tout renseignement permettant d'identifier la personne concernée, qu'il ait été recueilli en ligne ou hors ligne et sans égard à son format. Les données d'identification ne comprennent pas (i) les renseignements regroupés, chiffrés et auxquels on a attribué un pseudonyme ou qui ont été rendus anonymes; (ii) les renseignements personnels accessibles au public qui n'ont pas été combinés à des renseignements personnels non publics ni (iii) les renseignements qui concernent une personne en particulier, mais qui ne permettent pas raisonnablement de l'identifier.

« **Renseignements personnels** » : désigne les renseignements personnels de nature délicate, les renseignements sur l'employé, les renseignements sur le consommateur, les renseignements sur le tiers et les renseignements sur le client, à moins que le contexte n'indique qu'il en est autrement.

« **Renseignements personnels de nature délicate** » : désigne les renseignements sur l'employé ou le consommateur qui révèlent la nationalité, les origines ethniques, les allégeances politiques, l'adhésion à un syndicat, les croyances philosophiques ou religieuses, l'orientation ou la vie sexuelle de la personne concernée, ou qui sont reliés à son dossier médical ou à son état de santé (physique ou mental), à son dossier judiciaire ou à des procédures pénales la concernant, à des infractions criminelles réelles ou présumées l'impliquant.

« **Renseignements sur le tiers** » : désigne toute donnée d'identification qui ne constitue pas un renseignement sur le consommateur, sur le client ou sur l'employé, à l'instar notamment de renseignements personnels d'anciens actionnaires et d'actionnaires actuels ou potentiels de Molson Coors ou de l'une des ses sociétés affiliées, de ses filiales, de ses coentreprises ou de l'un de ses partenaires d'affaires.

Portée – Nature et utilisation des renseignements recueillis

Les pratiques de confidentialité et les activités de protection des données de Molson Coors sont régies par plusieurs politiques et procédures. La présente politique de confidentialité relative à la sphère de sécurité énonce la façon dont Molson Coors utilise les renseignements personnels qui (i) proviennent de l'UE, de l'EEE, de la Suisse et des pays dont la réglementation en matière de protection des données et d'accès aux données est similaire à celle qui est en vigueur au sein de l'UE et (ii) sont transférés ou transmis de quelque façon que ce soit à la division américaine de Molson Coors (ou à l'un des ses agents tiers [comme définis ci-dessous] travaillant pour son compte) aux États-Unis. Molson Coors peut recueillir

et utiliser des renseignements personnels dans le cadre de ses activités à l'échelle mondiale (y compris dans l'UE, l'EEE et en Suisse) et ces renseignements peuvent être transférés ou rendus accessibles aux diverses sociétés de la famille Molson Coors sur une base multijuridictionnelle. Par conséquent, les renseignements personnels indiqués ci-après peuvent de temps à autre être transférés ou rendus accessibles à Molson Coors aux États-Unis.

- **Renseignements sur l'employé** – Molson Coors peut obtenir l'accès à ces renseignements aux fins de gestion des ressources humaines, y compris, sans s'y limiter, aux fins de recrutement et de gestion de la main-d'œuvre, d'administration des avantages sociaux et de production de rapports à l'échelle mondiale.
- **Renseignements sur le consommateur et sur le client** – Molson Coors peut procéder à la collecte et au traitement de ces renseignements dans le cadre d'activités générales de marketing et de développement commercial, y compris, sans s'y limiter, aux fins de satisfaction de la clientèle et de promotion des produits ou des marques, de recherche et de développement associés aux produits et aux marques, de participation aux médias sociaux et d'activités d'interaction et d'engagement avec la clientèle ainsi qu'aux fins de recherche en marketing et de toute autre activité de développement de ses intérêts commerciaux.
- **Renseignement sur le tiers** – Molson Coors peut de temps à autre procéder à la collecte et au traitement de ces renseignements afin de faire progresser ses intérêts commerciaux légitimes, y compris, sans s'y limiter, aux fins de gestion et d'avancement de ses relations commerciales, de fabrication de produits, de recherche et de développement, de conservation des contacts commerciaux et professionnels, d'administration des programmes de responsabilité sociale et de production de rapports à l'échelle sectorielle ou mondiale.

Principes de la sphère de sécurité

Molson Coors a adopté les sept principes de la sphère de sécurité relativement aux renseignements personnels assujettis à la présente politique de confidentialité, c'est-à-dire les principes de notification, de choix, de transfert ultérieur, d'accès, de sécurité, d'intégrité des données et de mise en œuvre.

1. **Notification**. La présente politique de confidentialité relative à la sphère de sécurité informe les personnes concernées des raisons pour lesquelles nous procédons à la collecte et au traitement de leurs renseignements personnels, de la façon de communiquer avec nous pour déposer des demandes ou des plaintes, des parties à qui leurs renseignements personnels sont communiqués ou qui peuvent y obtenir accès ainsi que des choix et moyens (le cas échéant) offerts par Molson Coors pour limiter la divulgation de tels renseignements à tout tiers qui ne constitue pas l'un de ses agents.

2. **Choix.** Avant d'utiliser les renseignements personnels à des fins incompatibles avec les objectifs pour lesquels ils ont été recueillis ou avec les objectifs approuvés ultérieurement par la personne concernée, ou avant de transférer des renseignements personnels à un tiers non-agent pour permettre à celui-ci d'exercer un contrôle indépendant sur lesdits renseignements, Molson Coors doit avertir la personne concernée et, si la loi l'exige, lui offrir la possibilité d'interdire (refuser) une telle utilisation ou un tel transfert des ses renseignements personnels. Le droit de choix s'applique également aux renseignements personnels de nature délicate. En pareil cas, Molson Coors doit obtenir le consentement explicite de la personne concernée avant de procéder à une telle utilisation ou un tel transfert.
3. **Transfert ultérieur.** Molson Coors peut transférer des renseignements à ses agents après avoir obtenu l'assurance que ceux-ci soumettront les données en question à une protection adéquate. Une telle assurance peut prendre la forme (i) d'un contrat obligeant l'agent à fournir un niveau de protection minimal équivalent à celui qui est prescrit par les principes pertinents, (ii) d'une certification d'adhésion aux principes ou (iii) d'une directive de confidentialité ou d'une constatation du niveau de protection adéquat émise par l'UE ou la Suisse et à laquelle l'agent, ou sa juridiction, est assujéti. Si Molson Coors apprend qu'un agent utilise ou communique des renseignements personnels d'une façon contraire à celle qui est prévue, elle prendra des mesures raisonnables pour mettre fin à de telles activités ou éviter qu'elles ne se reproduisent. Molson Coors peut transférer des renseignements personnels à des tiers qui n'ont pas la qualité d'agent si un tel transfert respecte les principes de notification et de choix décrits précédemment ou prévus par la présente politique.
4. **Accès.** Molson Coors fournira de bonne foi, aux personnes qui en font la demande, l'accès raisonnable à leurs renseignements personnels. Aussi, Molson Coors permettra de bonne foi aux personnes concernées de corriger, de modifier ou, dans certains cas, de supprimer des renseignements qui, selon le jugement raisonnable de Molson Coors, s'avèrent inexacts ou incomplets. Font toutefois exception à ce principe les circonstances relevées par les principes de la sphère de sécurité et les FAQ afférentes, notamment les cas où la charge de travail ou la dépense qu'occasionnerait le droit d'accès sont disproportionnées par rapport aux risques pesant sur la vie privée de la personne concernée, les cas susceptibles d'entraîner une violation des droits d'autres personnes et les cas où la demande d'accès se rapporte à des renseignements sur l'employé alors que la législation en matière de travail et d'emploi s'appliquant à la personne concernée n'autorise pas le demandeur à obtenir lesdits renseignements. Dans certaines circonstances, Molson Coors peut facturer des frais raisonnables, lorsque cela est jugé nécessaire, relativement à une demande d'accès à des renseignements personnels.
5. **Sécurité.** Molson Coors prendra des mesures raisonnables sur les plans administratif, technique, organisationnel et physique pour protéger les renseignements en sa

possession contre la perte, l'utilisation abusive et la consultation, la divulgation, la modification ou la destruction illicite.

6. **Intégrité des données.** Molson Coors prendra les mesures raisonnables nécessaires pour s'assurer que les renseignements sujets à la présente politique soient utilisés, traités et conservés d'une manière compatible avec les objectifs pour lesquels ils ont été recueillis et avec les objectifs approuvés ultérieurement par la personne concernée, sous réserve de toute lacune relative à l'état des renseignements tels que Molson Coors les a reçus.
7. **Mise en œuvre.** À l'égard des renseignements personnels décrits dans la présente politique, Molson Coors se conformera aux principes en menant enquête et en tentant de résoudre les plaintes découlant d'une infraction à la présente politique, de concert avec la personne concernée présentant la plainte, dans la mesure du possible. Dans l'éventualité où la plainte ne peut être réglée à l'interne par Molson Coors, la partie plaignante peut soumettre la question à l'arbitrage exécutoire administré par l'American Arbitration Association (l'« AAA ») devant un arbitre unique adhérent aux règles et procédures de l'AAA. L'arbitrage doit se dérouler dans un lieu déterminé par l'AAA conformément à ces règles et procédures ou dans un lieu choisi d'un commun accord par la partie plaignante et Molson Coors. L'arbitre n'a pas le pouvoir de condamner la partie plaignante ni Molson Coors à verser des dommages-intérêts punitifs. Dans l'éventualité où nous reconnaissons avoir enfreint la présente politique ou qu'un arbitre rend une décision en ce sens, nous prendrons les mesures qui s'imposent pour rectifier la situation et assurer subséquemment la conformité à la politique.

Pour en savoir davantage sur l'AAA, veuillez consulter son site Web au www.adr.org.

À l'égard des renseignements sur l'employé, Molson Coors se conformera aux principes en menant enquête et en tentant dans un premier temps de résoudre les plaintes découlant d'une infraction à la présente politique, de concert avec la personne concernée. Dans l'éventualité où une plainte émise par un employé habitant dans l'UE ne peut être réglée à l'interne par Molson Coors, l'employé peut soumettre la question au programme de règlement des litiges administré par les organismes européens de protection des données. En pareil cas, Molson Coors collaborera avec lesdits organismes et respectera les recommandations qui lui seront formulées en la matière. Dans l'éventualité où une plainte émise par un employé habitant la Suisse ne peut être réglée à l'interne par Molson Coors, l'employé peut communiquer avec le préposé fédéral à la protection des données et à la transparence à titre de recours indépendant prévu dans l'entente sur la sphère de sécurité. En pareil cas, Molson Coors collaborera avec le préposé fédéral à la protection des données et à la transparence de la Suisse et respectera les recommandations que celui-ci formulera en la matière. Dans l'éventualité où une plainte émise par un employé n'habitant pas dans l'UE ni en Suisse ne peut être réglée à l'interne par Molson Coors, l'employé peut soumettre la question au processus d'arbitrage conformément au premier paragraphe de la présente section.

Limitation de la portée des principes

Molson Coors peut divulguer des renseignements personnels à toute entité remplaçante ou toute autre société dans le cadre de la vente ou la cession, en tout ou en partie, de ses activités commerciales. Molson Coors adhère à ces principes sous réserve des limites (a) nécessaires pour assurer la sécurité nationale, respecter l'intérêt public et se conformer aux exigences d'application de la loi; (b) prévues par la réglementation gouvernementale ou par une jurisprudence occasionnant des responsabilités contraires ou des autorisations explicites, à condition que, dans l'application d'une telle autorisation, Molson Coors puisse démontrer que la non-conformité aux principes s'applique uniquement dans la mesure nécessaire au respect des intérêts dérogatoires et légitimes découlant d'une telle autorisation; ou (c) découlant d'exceptions ou de dérogations prévues par la directive sur la protection des données de l'UE ou par la loi d'un pays membre de l'UE, à condition que de telles exceptions ou dérogations s'appliquent dans des contextes comparables.

Modification de la politique de confidentialité relative à la sphère de sécurité

Molson Coors peut modifier la présente politique de temps à autre, en accord avec les principes de la sphère de sécurité. En pareil cas, nous mettrons à jour la date de révision à la fin de ce document. Les modifications que nous jugerons importantes seront communiquées aux personnes concernées. Nous pourrions par exemple diffuser un avis sur la page d'accueil du site Web de l'entreprise, du type « Mise à jour de la politique de confidentialité relative à la sphère publique », et ce, pendant une période raisonnable. Nous permettrons d'utiliser vos renseignements personnels comme stipulé précédemment ou nous les fournirons après la diffusion d'un tel avis constitue une acceptation de telles modifications et un consentement inconditionnel à celles-ci. La version la plus récente de la présente politique de confidentialité relative à la sphère de sécurité sera affichée sur le site Web de l'entreprise et remplacera toutes les versions précédentes de ladite politique.

Comment communiquer avec Molson Coors

L'agent de la protection de la vie privée de Molson Coors est responsable d'assurer la conformité de l'entreprise à la présente politique ainsi que sa mise en œuvre. L'agent de la protection de la vie privée est à la disposition de tout employé, client, fournisseur ou sous-traitant de Molson Coors et de tout consommateur ou de toute personne qui a des questions, des demandes ou des préoccupations en lien avec la présente politique ou qui souhaite déposer une plainte. Il est également possible de communiquer avec l'agent de la protection de la vie privée pour présenter une demande d'accès à des renseignements personnels ou pour mettre à jour, modifier ou compléter des renseignements personnels détenus par Molson Coors. Coordonnées :

Molson Coors Brewing Company

1225, 17th Street, Suite 3200

Denver, Colorado 80202

À l'attention de l'agent de la protection de la vie privée

robert.simmons@molsoncoors.com